

Article 43 du Règlement

Que la Chambre demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de ne ménager aucun effort et de prendre tous les moyens à sa disposition pour venir en aide dans les plus brefs délais aux travailleurs de Sept-Îles et de Schefferville qui viennent de perdre leur emploi à la Iron Ore.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

EL SALVADOR—LES PRESSIONS DIPLOMATIQUES EN VUE DE FAIRE CESSER LES ENVOIS D'ARMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque les dispositions du Règlement pour proposer une motion sur une affaire urgente qui, je l'espère, recevra le consentement unanime de la Chambre. Étant donné que plus de 600 personnes auraient été tuées au cours des cinq derniers jours dans des combats au Salvador et que 9,000 morts sont attribuables à la violence politique qui a sévi en 1980; et en raison de l'appui donné par le Canada à la résolution des Nations Unies adoptée en décembre dernier condamnant l'aide militaire au Salvador, et aussi de la visite de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) à Mexico et de la récente visite du secrétaire d'État (M. Fox) et d'autres ministres au Mexique, ce qui démontre l'intérêt que porte le Canada à l'Amérique centrale, je propose, appuyé par le député de Edmonton-Sud (M. Roche):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à intensifier ses efforts diplomatiques pour faire cesser les envois d'armes au Salvador et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit incité à rencontrer la semaine prochaine à Ottawa la mission diplomatique de sept membres envoyés par le Front démocratique révolutionnaire.

Mme le Président: La présentation de cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE DE CESSER DE DÉFAVORISER LES AÉROPORTS DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que le ministère des Transports a réduit ses services d'entretien aux aéroports du Nord et qu'il songe apparemment à confier l'administration de ses aéroports aux autorités territoriales, qui n'ont pas les moyens de les entretenir et de les agrandir, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre des Transports cesse de dévaloriser systématiquement les aéroports situés au nord du 60^e parallèle.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'AUGMENTATION DU PRIX DES VOITURES—LA JUSTIFICATION DE LA HAUSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Selon un rapport établi pour le gouvernement de l'Ontario, qui a fait l'objet d'une fuite et qui a été publié aujourd'hui, il semble qu'au moins un emploi sur cinq serait supprimé dans l'industrie automobile canadienne et qu'il y aurait encore davantage d'emplois perdus en Ontario. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernement oblige des représentants de l'industrie automobile à venir témoigner devant le comité des finances de la Chambre, afin de justifier leurs décisions, en particulier celle d'augmenter le prix des voitures de 36 p. 100 par rapport à 1980 et de maintenir un écart de 16 p. 100 entre le prix canadien et le prix demandé aux États-Unis pour les mêmes modèles de voitures, ces mesures ne faisant qu'aggraver la situation économique désastreuse dont le rapport fait état.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

ON DEMANDE UN PROGRAMME CONTRE L'USAGE DE LA MARIJUANA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire qui touche directement à la jeunesse du Canada. Il est notoire que des chercheurs et des médecins autorisés ont dénoncé les méfaits de l'usage prolongé de la marijuana, en particulier par les jeunes gens. Compte tenu de ces avis, je propose, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-North Delta (M. Friesen):